

Juge à la Cour territoriale du Yukon

Poste vacant

Date limite : le 16 mai, 2025

Le Conseil de la magistrature du Yukon (le « Conseil ») sollicite des candidatures pour le poste de juge à la Cour territoriale du Yukon.

Pour être admissible à une nomination à la Cour territoriale du Yukon, la personne recherchée doit:

- être membre du Barreau du Yukon ou être admissible à l'être ;
- avoir exercé le droit pendant au moins dix ans au Canada immédiatement avant la date de candidature, ou posséder une expérience juridique équivalente jugée satisfaisante par le Conseil ;
- maîtriser l'anglais.

Le Conseil considérera comme un atout:

- la maîtrise du français ;
- l'expérience de vie et de travail dans des communautés du Nord ; et
- une expérience de travail avec les communautés autochtones du Canada ou une connaissance de ces communautés.

Ce poste, qui comprend principalement des affaires de droit criminel, comprendra également le règlement d'affaires relevant de la législation territoriale, notamment en matière de protection de l'enfance et de droit civil devant la Cour des petites créances, la conduite de procédures de résolutions de conflits judiciaires et siéger aux tribunaux thérapeutiques et au Tribunal de la jeunesse. Il comprend également la responsabilité de la formation des juges de paix et l'obligation de se déplacer fréquemment dans les communautés (par route et par avion) du Yukon.

Ce poste est basé à Whitehorse.

La trousse de renseignement à l'intention des candidats à la magistrature est disponible en ligne à l'adresse

<https://www.yukoncourts.ca/fr/node/1>

Ou en contactant:

C.P. 31222

Whitehorse (Yukon) Y1A 5P7

Téléphone: Tera LaBar, (867) 667-5438

Courriel : tera.labar@yukoncourts.ca